Développement économique Canada

RAPPORT SUR LES PLANS ET LES PRIORITÉS 2013-2014

Budget des dépenses

Denis Lebel

Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités
et ministre de l'Agence de développement économique
du Canada pour les régions du Québec

Rapport publié par
Agence de développement économique du Canada
pour les régions du Québec
Montréal (Québec) H3B 2T9

www.dec-ced.gc.ca

Catalogue : Iu90-1/6-2013F-PDF
ISSN : 1494-3875

Mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE 1

1 SURVOL DE L'AGENCE 3

1.1 Raison d'être 3

1.2 Responsabilités 3

1.3 Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP) 4

1.4 Priorités organisationnelles 5

1.5 Analyse des risques 9

1.6 Sommaire de la planification 10

1.7 Profil des dépenses 13

1.8 Budget des dépenses par crédit voté 13

1.9 Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable 14

2 ANALYSE DES PROGRAMMES POUR LE RÉSULTAT STRATÉGIQUE 15

2.1 Résultat stratégique : *Les régions du Québec ont une économie en croissance* 15

2.2 Programme : *Développement des entreprises* 16

Faits saillants de la planification 18

2.3 Programme : *Développement économique des régions* 19

Faits saillants de la planification 21

2.4 Programme : *Renforcement de l'économie des collectivités* 21

Faits saillants de la planification 24

2.5 Programme : *Services internes* 25

Faits saillants de la planification 26

3 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 28

3.1 Principales données financières 28

3.2 États financiers prospectifs 28

3.3 Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 30

3.4 Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations 30

4 AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT 31

4.1 Coordonnées de la personne-ressource à l'Agence 31

4.2 Information additionnelle 31

MESSAGE DU MINISTRE

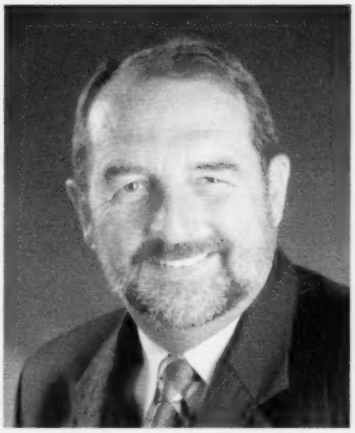

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014* de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

L'économie mondiale a posé de grands défis aux entreprises et aux collectivités du pays au cours des dernières années et elle demeure encore fragile et incertaine. Le gouvernement du Canada s'est ainsi engagé, dans son dernier Budget, à favoriser la croissance et l'emploi et à accroître la prospérité du pays, tout en assurant une gestion responsable des dépenses.

En 2013-2014, l'Agence entend jouer son rôle en poursuivant trois grandes priorités. D'abord, elle continuera de favoriser l'essor des entreprises au Québec, tout en accordant une attention particulière aux collectivités dont le potentiel de croissance est plus faible. Pour ce faire, l'Agence misera sur l'entrepreneuriat et aidera les entreprises à être plus compétitives en privilégiant la productivité, l'expansion de PME manufacturières, l'innovation, le transfert technologique, la commercialisation et l'exportation.

L'Agence renforcera aussi l'économie des collectivités du Québec, notamment en complétant la mise en œuvre du *Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire* (FAIC). Il s'agit d'un programme pancanadien ponctuel qui permet la remise en état, la modernisation ou l'agrandissement d'infrastructures communautaires en vue de générer des retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie dans nos collectivités.

Enfin, l'Agence continuera cette année sa transformation et sa modernisation afin d'être plus efficace, de réaliser des économies et d'offrir un service amélioré à ses clients. Par exemple, elle poursuivra la modernisation de ses façons de faire dans le but de permettre aux clients d'accéder à des services en ligne. Elle poursuivra également ses efforts de simplification et d'optimisation de ses processus et de ses outils de gestion des subventions et des contributions.

Je vous invite à parcourir ce rapport qui fait état des priorités et des résultats attendus de l'Agence en 2013-2014. Je suis convaincu que les interventions de l'Agence aideront les entreprises et les collectivités à être mieux positionnées pour composer avec le contexte économique actuel, tout en contribuant à la croissance économique des régions du Québec.

Denis Lebel
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

1 SURVOL DE L'AGENCE

1.1 Raison d'être

L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (l'Agence) a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs.

L'Agence, en raison de son rôle sur le plan de l'économie, se trouve au cœur des priorités du gouvernement inhérentes à l'économie et à l'emploi. L'Agence est présente dans l'ensemble des régions du Québec et travaille en collaboration avec les organismes du milieu. Elle soutient les collectivités et les petites et moyennes entreprises (PME) afin de leur permettre de participer à l'économie de demain et d'atteindre leur plein potentiel en misant sur leurs forces, notamment en appuyant l'amélioration de la performance, de la productivité et des capacités d'innovation des PME. En outre l'Agence offre un soutien ponctuel aux régions confrontées à d'importantes crises en les aidant à diversifier les bases de leurs activités économiques afin d'améliorer leur développement à long terme.

1.2 Responsabilités

Par l'intermédiaire de ses bureaux d'affaires, l'Agence a une présence bien ancrée dans l'ensemble des régions au Québec. Elle agit auprès des entreprises, surtout des PME, et des organismes à but non lucratif (OBNL). C'est principalement en apportant son soutien financier pour la réalisation de projets que l'Agence les appuie dans leurs démarches de développement.

L'approche de l'Agence s'inspire des meilleures pratiques recensées en matière de développement économique régional. Elle est :

- **cohérente** avec les priorités gouvernementales et les stratégies nationales en lien avec sa mission et ses résultats escomptés;
- **adaptée** aux enjeux et aux défis économiques des entreprises et des différentes régions du Québec en misant sur leurs atouts et leur potentiel;
- **collaborative** avec les acteurs économiques, tels que les partenaires du milieu, les autres ministères et organismes fédéraux et le gouvernement du Québec.

En lien avec les priorités du gouvernement du Canada, l'Agence a entamé, en 2011-2012, la mise en œuvre de sa transformation et de sa modernisation en mettant en place des initiatives visant à favoriser :

- une livraison des programmes et une reddition de compte simplifiées;
- un service à la clientèle plus moderne, plus accessible et amélioré;
- la création d'un environnement de travail plus moderne, stimulant et efficient.

Ainsi, l'Agence a révisé son résultat stratégique et a simplifié son Architecture d'alignement des programmes (AAP) et sa mesure du rendement, ainsi que ses programmes de subventions et contributions (S&C). Depuis le 1er avril 2012, l'Agence compte un programme de S&C régulier, soit le *Programme de développement économique du Québec*[1].

En plus de ce programme, l'Agence contribue à la conception et à la mise en œuvre de programmes nationaux et d'initiatives ponctuelles ciblées. Durant la prochaine année, une seule initiative ponctuelle se poursuivra; il s'agit du *Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire* (FAIC), qui vise à appuyer la remise en état et l'amélioration d'infrastructures communautaires existantes. La fin de cette initiative est prévue le 31 mars 2014.

Programmes de S&C et initiatives de l'Agence, 2013-2014

Programme régulier :

- *Programme de développement économique du Québec*

Programme national mis en œuvre au Québec par l'Agence :

- *Programme de développement des collectivités*

Programmes d'infrastructure :

- *Fonds Chantiers Canada Québec*
- *Fonds sur l'infrastructure municipale rurale*
- *Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique*

Initiative ponctuelle[2] :

- *Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire*

Pour assurer une mise en œuvre optimale de l'ensemble de ses programmes et initiatives, l'Agence mettra en œuvre ses priorités, tout en reconnaissant les particularités des différentes régions du Québec.

1.3 Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

Pour s'acquitter de son mandat, l'Agence vise l'atteinte d'un résultat stratégique : *Les régions du Québec ont une économie en croissance.* Le tableau qui suit présente l'AAP[3] de l'Agence, en vigueur depuis le 1er avril 2012, et illustre le cadre complet des programmes et des sous-programmes de l'Agence, ainsi que leur contribution au résultat stratégique.

L'AAP a été revue depuis le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) 2011-2012 de manière à illustrer l'approche simplifiée qui est privilégiée par l'Agence en matière de développement économique et en terme de communication de l'information sur ses programmes et leur rendement.

1 *Programme de développement économique du Québec* : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/programmes/pdeq/index.html

2 En 2013-2014, l'Agence poursuivra également son appui au projet ponctuel et d'envergure que constitue le *Planétarium de Montréal.*

3 Afin de se conformer à la *Politique sur la Structure de gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor du Canada (mise à jour en 2012) l'Agence utilisera désormais, dans ses RPP et ses rapports ministériels sur le rendement (RMR), la terminologie suivante : *Architecture d'alignement des programmes, programme* et *sous-programme*, anciennement désignés : *Architecture des activités de programmes, activité de programme* et *sous-activité de programme.*

Architecture d'alignement des programmes

Résultat stratégique	Programmes	Sous-programmes
Les régions du Québec ont une économie en croissance.	1.1 *Développement des entreprises*	1.1.1 *Soutien à l'entrepreneuriat* 1.1.2 *Performance des entreprises*
	1.2 *Développement économique des régions*	1.2.1 *Mobilisation des régions* 1.2.2 *Investissement dans les régions*
	1.3 *Renforcement de l'économie des collectivités*	1.3.1 *Programme de développement des collectivités* 1.3.2 *Modernisation des infrastructures* 1.3.3 *Soutien ponctuel et ciblé* (Au besoin, financement dédié uniquement)
	1.4 *Services internes*	

Le présent rapport fait état des plans et des priorités en lien avec ces composantes. Des renseignements supplémentaires sur le résultat stratégique de l'Agence sont présentés à la section 2.

1.4 Priorités organisationnelles

Les priorités représentent les domaines sur lesquels l'Agence a choisi de mettre l'accent. Elles sont établies en fonction des priorités du gouvernement du Canada, des résultats ministériels visés et des défis économiques des régions.

L'Agence retient trois priorités pour l'exercice financier 2013-2014. Elles s'inscrivent dans la continuité des priorités présentées dans les derniers RPP, car les défis des collectivités et des PME sont toujours aussi présents. L'ensemble des interventions de l'Agence est traité à la section 2, qui présente le total des dépenses et les résultats prévus par programme.

Au cours des prochaines années, les collectivités et les entreprises du Québec devront continuer de composer avec un contexte économique exigeant principalement lié, à long terme, aux conséquences de la concurrence mondiale et de la force du dollar canadien, ainsi qu'au vieillissement de la population qui crée des pressions sur le renouvellement de l'entrepreneuriat, particulièrement au Québec où il est plus prononcé.

À plus court terme, les entreprises et les collectivités du Québec évolueront dans un contexte d'incertitude et de ralentissement économique notamment lié aux effets de la crise de la dette souveraine et de la récession en Europe et de la lenteur de la reprise économique aux États-Unis. Au Canada, la croissance moins importante de la demande intérieure pourrait avoir un effet sur les occasions d'affaires des entreprises et sur les opportunités de développement des régions qui devraient, conséquemment, être moins nombreuses.

Dans ce contexte, il est essentiel que l'Agence continue à appuyer les entreprises, principalement les PME et les OBNL, et les collectivités du Québec.

Priorité no 1 :

Contribuer à la croissance économique et à la prospérité à long terme du Québec en appuyant l'essor des entreprises (directement ou via des OBNL), tout en accordant une attention particulière aux collectivités dont le potentiel de croissance est plus faible

Type de priorité

Priorité déjà établie au cours de l'exercice financier 2012-2013
(formulation révisée)

Lien avec le programme

1.1 *Développement des entreprises*

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?
Les entreprises sont un moteur important de l'activité économique des régions, et sont créatrices d'emplois et de richesse. Elles sont un levier important de la prospérité du Québec.

Plan en vue de donner suite à la priorité
Appuyer l'essor des entreprises du Québec, par l'entremise des PME et des OBNL, par un soutien à :

- L'entrepreneuriat
- La compétitivité des entreprises :
  - Productivité, et expansion de PME manufacturières
  - Innovation des PME et transfert technologique
  - Commercialisation et exportation

Une attention particulière sera accordée aux entreprises situées dans les collectivités à faible croissance économique.

Les entreprises génèrent une part importante de l'activité économique et contribuent ainsi à la création d'emplois. Dans un contexte de concurrence mondiale, de ralentissement économique global et de vieillissement de la population, le bassin d'entreprises doit se renouveler et se démarquer davantage. Pour poursuivre leur développement et assurer leur pérennité, les entreprises doivent continuer à investir pour améliorer leur compétitivité.

Pour réaliser sa mission de développement économique, l'Agence entend appuyer des projets qui favorisent le développement des entreprises, par un soutien aux PME et aux OBNL. Ainsi, pour les aider à se développer dans le contexte actuel, l'Agence privilégie :

L'entrepreneuriat
L'Agence appuiera l'entrepreneuriat, en misant sur la création et la relève d'entreprises, afin d'accroître l'émergence de nouveaux entrepreneurs au Québec et de favoriser la relève entrepreneuriale.

La compétitivité des entreprises
L'Agence appuiera les entreprises en les aidant à être plus performantes afin de contribuer à la croissance de l'économie du Québec.

- **Productivité, et expansion de PME manufacturières**
  L'Agence aidera les entreprises à maintenir et à améliorer leur productivité, ainsi qu'à optimiser leur capacité de production de produits et de services en appuyant notamment leurs projets : d'amélioration des processus de production,

d'organisation du travail et d'utilisation des ressources (incluant l'éco-efficacité) et de mise à niveau ou d'agrandissement de leurs installations.

- **Innovation des PME et transfert technologique**
  L'Agence appuiera des projets liés aux activités d'innovation au sein des entreprises et favorisera les transferts et l'adoption de technologies afin de contribuer à l'amélioration de leur compétitivité.
- **Commercialisation et exportation**
  L'Agence appuiera des projets qui aideront les entreprises à renforcer leurs capacités à mener à bien leurs démarches de commercialisation et d'exportation. Pour ce faire, elle les aidera à développer de nouveaux marchés et à commercialiser plus efficacement leurs biens et services à l'international.

  L'Agence aidera également les entreprises à intégrer des chaînes de valeurs mondiales et à accéder aux marchés publics et favorisera le plus grand nombre de retombées industrielles régionales, pour ainsi les aider à améliorer leur compétitivité à l'échelle mondiale.

Priorité no 2 :

Contribuer au renforcement de l'économie des régions et des collectivités par l'entremise d'un appui ponctuel et ciblé

Type de priorité

Priorité déjà établie au cours de l'exercice financier 2012-2013 (Formulation révisée)

Lien avec le programme

1.3 *Renforcement de l'économie des collectivités*

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?
Les régions et les collectivités contribuent à la croissance économique et à la prospérité à long terme du Québec. Dans certains cas, un appui ponctuel est requis pour permettre de renforcer l'économie et le dynamisme des collectivités du Québec.

Plan en vue de donner suite à la priorité
Contribuer au renforcement de l'économie des régions et des collectivités par l'entremise d'un appui ponctuel et ciblé, à travers :

- le *Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire* (FAIC).

Dans le cadre de sa mission, l'Agence continuera d'appuyer des projets qui contribuent à renforcer l'économie des collectivités du Québec et à générer des retombées économiques. Dans ce contexte, l'Agence continuera de mettre en œuvre le FAIC, un programme pancanadien ponctuel qui s'inscrit dans le *Plan d'action économique 2012*.

***Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire* (FAIC)**

En 2013-2014, l'Agence continuera à apporter un soutien à des projets qui visent la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement d'infrastructures communautaires. Cet appui permettra d'améliorer la qualité des installations communautaires et de générer des retombées économiques, y compris la création d'emplois, dans les collectivités du Québec. Le FAIC prendra fin le 31 mars 2014.

Priorité no 3 :

Poursuivre la transformation et la modernisation de l'Agence

Type de priorité

Priorité déjà établie au cours de l'exercice financier 2011-2012 (Formulation révisée)

Lien avec les programmes

Tous

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?
En lien avec les priorités du gouvernement du Canada, l'Agence poursuivra la transformation et la modernisation de ses façons de faire et de ses outils afin de générer des gains d'efficience et des économies et d'offrir un service amélioré à ses clients.

Plan en vue de donner suite à la priorité
Poursuivre la transformation et la modernisation de l'Agence, en :

- proposant aux clients des services plus accessibles et plus modernes;
- simplifiant la mise en œuvre des programmes;
- misant sur un environnement de travail plus moderne, stimulant et efficient.

Dans la foulée de l'Examen stratégique 2010, de la fin du *Plan d'action économique du Canada* et de certains programmes temporaires, et des mesures d'économie du Budget de 2012, l'Agence a entrepris un exercice de transformation et de modernisation qui se poursuivra en 2013-2014. Cet exercice a jusqu'à maintenant permis à l'Agence de générer des gains d'efficience, en plus de moderniser sa prestation de services.

L'Agence entend poursuivre ses efforts de transformation et de modernisation en mettant en œuvre, au cours des prochaines années, d'autres activités à cet égard. Ainsi, l'Agence :

- continuera de faciliter l'accès à ses services, notamment en offrant des services transactionnels en ligne. Elle poursuivra la modernisation de ses façons de faire et de ses outils de travail et continuera la migration vers des outils électroniques plus performants.

- poursuivra ses efforts de simplification de la mise en œuvre de ses programmes notamment en élaborant à l'intention des employés, des outils simples et conviviaux qui permettent, entre autres, une meilleure reddition de compte;

- continuera la mise en œuvre d'initiatives de simplification des processus, d'harmonisation des systèmes et d'écologisation des pratiques administratives en vue d'accroître l'efficience de ses services ministériels, tout en misant sur des communications internes soutenues. Ces efforts permettront aux employés de l'Agence d'œuvrer dans un milieu collaboratif, innovant et stimulant.

Parallèlement à son processus de modernisation et de simplification, l'Agence continuera de collaborer avec ses partenaires dans le cadre d'initiatives gouvernementales visant l'optimisation et la modernisation des services internes. Ces collaborations entraîneront de possibles gains d'efficience à moyen terme.

1.5 Analyse des risques

Dans sa volonté d'atteindre ses résultats, l'Agence doit avoir une vue globale de l'évolution des facteurs ayant une influence marquée sur son environnement. Elle doit aussi intégrer ces facteurs dans ses processus décisionnels pour mieux répondre aux nouveaux besoins des entreprises, principalement des PME et des OBNL, et des collectivités du Québec.

Dans le cadre de sa transformation et de sa modernisation, l'Agence est appelée à mettre en œuvre simultanément plusieurs initiatives novatrices afin d'être plus efficiente et d'offrir un service amélioré à sa clientèle. Par conséquent, l'intégration de la gestion des risques à la planification ministérielle continue d'être tout aussi importante.

Les risques corporatifs de l'Agence sont déterminés par une démarche rigoureuse qui implique toutes les directions ainsi que la haute gestion. C'est dans une perspective d'évolution des facteurs internes et externes que l'Agence a élaboré son profil des principaux risques corporatifs qui représente les secteurs de risques les plus susceptibles d'affecter l'atteinte des résultats attendus et sa performance sur le plan de l'efficacité et de l'efficience des pratiques de gestion. Les stratégies d'atténuation ciblées seront mises en œuvre et suivies pour réduire la possibilité d'occurrence des risques identifiés.

Risques clés corporatifs	Stratégies d'atténuation
Risques économiques et capacité institutionnelle Risque que la poursuite des priorités et des résultats escomptés des programmes de développement économique de l'Agence soit affectée par le contexte économique.	▪ Établir des priorités d'intervention et élaborer des énoncés de politiques et des outils d'intervention en assurant une veille continue et une analyse du contexte économique, des priorités gouvernementales et des autres bailleurs de fonds ▪ Mettre en œuvre la politique de risques opérationnels dans le cadre de la gestion des subventions et contributions
Gestion du changement dans un contexte de transformation de la fonction publique Risque que la mise en œuvre prévue des axes de modernisation et de la gestion du changement de l'Agence soit affectée.	▪ Effectuer une veille continue des initiatives gouvernementales de transformation et, par une participation active, influencer les processus décisionnels afférents ▪ Établir les priorités de l'Agence de façon intégrée et les réviser sur une base régulière ▪ Mettre en œuvre un plan de communication en lien avec la transformation à l'Agence
Gestion des effectifs Risque que l'Agence n'ait pas la capacité adéquate pour atteindre ses résultats et maintenir sa conformité à l'ensemble de ses obligations.	▪ Effectuer un suivi régulier des activités par l'entremise de la planification intégrée, permettant de réallouer les ressources en fonction des besoins et des priorités ▪ Mettre en œuvre le plan intégré des ressources humaines ▪ Préparer et mettre en œuvre des actions de mobilisation des employés ▪ Poursuivre les échanges avec les syndicats
Gestion de l'information Risque que l'Agence n'ait pas une information fiable et pertinente en temps opportun pour appuyer sa prise de décision, sa reddition de comptes et ses besoins de transformation.	▪ Assurer une documentation systématique et uniforme de la prise de décision ▪ Promouvoir l'utilisation des tableaux de bord de gestion et les adapter aux besoins de la prise de décisions ▪ Offrir de la formation et effectuer des suivis afin d'assurer la conformité et l'intégrité de l'information présentée dans les systèmes de l'Agence ▪ Mettre en œuvre une stratégie en gestion de l'information pour la transition à la gestion électronique des documents

1.6 Sommaire de la planification

Cette section présente les ressources financières (subventions, contributions et frais de fonctionnement) et les ressources humaines (en équivalent temps plein-ETP) prévues, ainsi qu'un tableau récapitulatif de la planification de l'Agence pour les trois prochains exercices financiers. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section 2.

Ressources financières et humaines

Ressources financières (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
254 931	254 931	220 542	220 502

La diminution des ressources financières entre 2013-2014 et 2014-2015 est principalement due à la fin du financement d'initiatives temporaires, telles que le *Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire* et le projet *Planétarium de Montréal.*

De plus, les dépenses prévues en 2013-2014 incluent un ajustement à la hausse provenant du réinvestissement des revenus tirés du remboursement des contributions. Ce même ajustement n'est pas inclus dans les dépenses prévues pour 2014-2015 et 2015-2016, ce qui explique, entre autres, une partie des écarts observés.

Il est à noter que les données présentées dans les tableaux constituent des prévisions basées sur l'information disponible au moment de la rédaction du présent RPP. Ainsi, le renouvellement ou l'ajout d'initiatives pourrait faire varier le montant et le nombre de ressources allouées.

Ressources humaines (ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
314	301	300

La variation du nombre de ressources humaines au cours des prochaines années s'explique notamment par la mise en œuvre des mesures d'économie du Budget de 2012. L'application des décisions dans le cadre de la revue des services administratifs a également contribué à la diminution du nombre d'ETP.

Planification des ressources humaines

Tel que mentionné dans les paragraphes précédents, l'Agence devra relever plusieurs défis durant les prochaines années, auxquels s'ajoute la poursuite de la mise en œuvre du processus de transformation à l'Agence.

Dans ce contexte, la gestion des effectifs demeurera une préoccupation importante pour l'Agence. Une planification judicieuse des ressources humaines est nécessaire pour assurer une adéquation entre les besoins opérationnels et les effectifs en place, et pour préparer la relève. Pour mener à bien sa transformation, il est également essentiel que l'Agence se penche sur le défi majeur de l'innovation et ce, tant dans les façons de faire que dans le recours à des outils technologiques de pointe. Elle continuera ainsi d'accroître son efficacité et son efficience dans la manière d'offrir les services et dans la façon d'organiser le travail.

À cet égard, l'Agence poursuivra notamment ses travaux de simplification des processus de ressources humaines, ce qui lui permettra, entre autres, d'améliorer ses pratiques et de faciliter l'implantation, à moyen terme, d'un progiciel de gestion intégrée en matière de ressources humaines.

Parallèlement, l'Agence poursuivra la mise en œuvre de son plan d'action pour donner suite aux résultats du *Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2011* et pour ainsi répondre aux préoccupations des employés. Ce plan, dans lequel la priorité est accordée à la mobilisation des employés, met aussi l'accent sur le respect des compétences professionnelles des employés; la mise en place de conditions de travail propres à favoriser l'innovation, l'initiative et la créativité; la reconnaissance et la valorisation de l'apport des employés; et sur les communications au sein de l'organisation.

Tableau sommaire de la planification pour les programmes[4] (en milliers de dollars)

Résultat stratégique : Les régions du Québec ont une économie en croissance

Programmes	Dépenses projetées 2012-2013[5]	Dépenses prévues			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada[6]
		2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Développement des entreprises	*137 067*	*152 565*	*138 504*	*138 547*	Une croissance économique forte
Développement économique des régions	*20 473*	*39 284*	*35 856*	*35 867*	Une croissance économique forte
Renforcement de l'économie des collectivités	*92 328*	*48 272*	*32 469*	*32 296*	Une croissance économique forte
Total partiel[7]	*249 868*	*240 120*	*206 829*	*206 711*	

Tableau sommaire de la planification pour les Services internes (en milliers de dollars)

Programme	Dépenses projetées 2012-2013	Dépenses prévues		
		2013-2014	2014-2015	2015-2016
Services internes	*18 908*	*14 811*	*13 713*	*13 791*
Total partiel	*18 908*	14 811	13 713	13 791

Total du sommaire de la planification (en milliers de dollars)

Résultat stratégique : Les régions du Québec ont une économie en croissance.

Programmes et Services internes	Dépenses projetées 2012-2013	Dépenses prévues		
		2013-2014[8]	2014-2015	2015-2016
Total	268 776	254 931	220 542	220 502

4 Ce tableau comprend les dépenses de subventions, de contributions et de fonctionnement. Les *Services internes* ne comprennent que des dépenses de fonctionnement.

5 L'Agence présente une AAP révisée depuis 2012-2013. Il n'est donc pas possible d'indiquer les dépenses réelles de 2010-2011 et 2011-2012 pour chacun des programmes actuellement en vigueur, car la répartition des dépenses est différente que celle présentée dans les comptes publics antérieurs. Il sera cependant possible de le faire dans les prochains RPP.

6 Cadre pangouvernemental : http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

7 Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

8 Les dépenses prévues en 2013-2014 intègrent un ajustement à la hausse provenant du réinvestissement des revenus tirés du remboursement des contributions par les clients. Ce même ajustement n'est pas inclus dans les dépenses prévues pour 2014-2015 et 2015-2016, ce qui explique, entre autres, une partie des écarts observés.

La diminution des dépenses prévues est principalement observable entre 2012-2013 et 2014-2015 dans le cadre du programme *Renforcement de l'économie des collectivités*. Cette baisse est attribuable à la fin de plusieurs initiatives temporaires.

1.7 Profil des dépenses

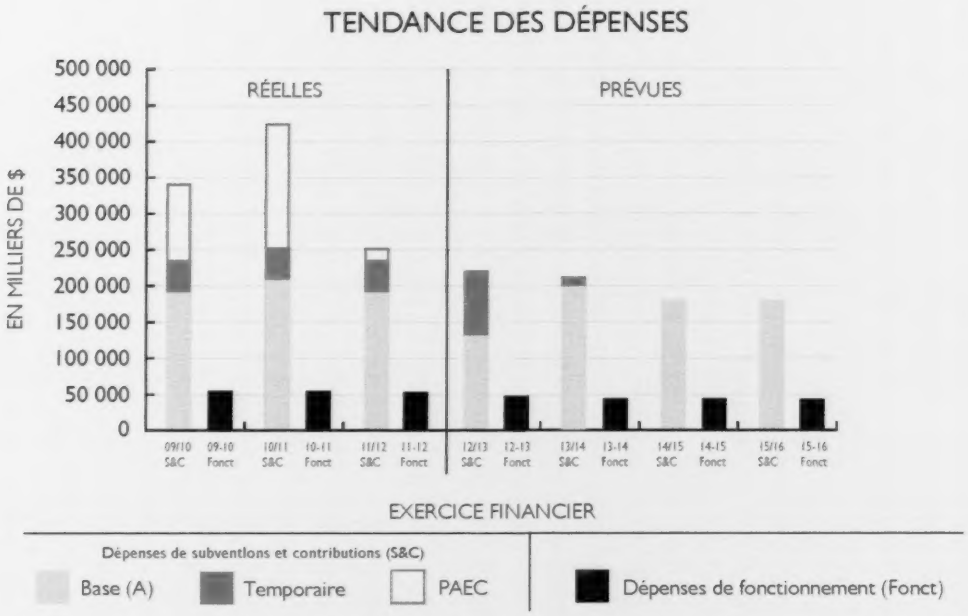

Le *Plan d'action économique du Canada* (PAEC)[9] a eu une incidence sur les tendances des dépenses entre 2009-2010 et 2011-2012. Tel que prévu, le PAEC a pris fin le 31 mars 2011, à l'exception du programme *Infrastructures de loisirs Canada*, qui a pris fin le 31 octobre 2011.

L'Agence revient maintenant à sa base budgétaire régulière, compte tenu de la fin du financement d'initiatives temporaires et de projets d'envergure en 2013-2014. Elle continuera également de mettre en œuvre, au cours des prochaines années, les mesures d'économie du Budget de 2012. Les dépenses prévues passeront ainsi de 255 millions de dollars en 2013-2014 à 221 millions de dollars en 2015-2016.

1.8 Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de l'Agence sont disponibles dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014* à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp.

[9] L'information présentée sur les dépenses de l'Agence en lien avec *Plan d'action économique du Canada* fait référence à la phase I du Plan, c'est-à-dire aux mesures prévues dans le Budget de 2009. Ces mesures ont toutes pris fin en 2011; il s'agit principalement du *Fonds d'adaptation des collectivités* et du programme *Infrastructures de loisirs Canada*. Le *Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire* (FAIC) s'inscrit dans le *Plan d'action économique de 2012*, annoncé dans le Budget de la même année. Les dépenses liées au FAIC sont inclus dans les dépenses des initiatives temporaires.

1.9 Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) énonce l'engagement du gouvernement du Canada à améliorer la transparence du processus de prise de décision concernant l'environnement, en exprimant clairement ses principaux objectifs et cibles stratégiques en matière de protection de l'environnement. Le gouvernement consultera la population en 2013-2014 au sujet du deuxième cycle de trois ans de la SFDD (2013-2016). La SFDD pour 2013-2016 sera achevée en 2013-2014. Elle sera présentée dans le rapport sur le rendement de 2013-2014.

L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec veille à ce que ces objectifs soient pris en compte dans le cadre de ses processus décisionnels. Ainsi, dans le cadre du processus fédéral d'évaluation environnementale stratégique (EES), toute nouvelle politique, tout nouveau plan ou toute nouvelle initiative de programme comprend une analyse de ses incidences sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD. Lorqu'applicable, les résultats d'EES sont rendus publics au moment de l'annonce d'un nouveau programme, démontrant ainsi l'engagement de l'Agence relativement à l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD.

L'Agence contribue au thème I – *Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air* et au thème IV - *Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement*, tel qu'indiqués par les identificateurs visuels ci-dessous.

Thème I
Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air

Thème IV
Réduire l'empreinte environnementale - en commençant par le gouvernement

Ces contributions sont des composantes des programmes suivants et sont expliquées plus en détails à la section 2 :

Programme 1.1 *Développement des entreprises*
Programme 1.4 *Services internes*

De plus amples renseignements sur les activités de l'Agence en appui au développement durable sont disponibles à la section 2 du présent RPP et à l'adresse suivante : http://www.dec-ced.gc.ca/fra/agence/affaires-environnementales/environnement.html.

Des renseignements supplémentaires sur la SFDD sont également disponibles sur le site Internet d'Environnement Canada à l'adresse suivante : http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1.

2 ANALYSE DES PROGRAMMES POUR LE RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Cette section fournit des renseignements sur le résultat stratégique et sur les programmes de l'Agence. Pour chaque programme de l'AAP, une description est présentée, ainsi que les faits saillants de la planification

2.1 Résultat stratégique : Les régions du Québec ont une économie en croissance

Le résultat stratégique de l'Agence reflète l'objet de la *Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec*[10], entrée en vigueur le 5 octobre 2005, à savoir promouvoir le développement et la diversification de l'économie des régions du Québec.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à favoriser la prospérité de toutes les régions. Il entend stimuler la croissance par les nouveaux investissements des entreprises, l'innovation et le transfert du savoir, le commerce, la modernisation des infrastructures, et plus encore. De par sa mission, l'Agence s'inscrit au cœur des grandes priorités gouvernementales. De même, le résultat stratégique de l'Agence contribue à une croissance économique forte, l'un des résultats visés par le gouvernement du Canada.

Enjeux en lien avec le résultat stratégique

Afin de répondre aux défis de l'économie québécoise et d'appuyer la croissance à long terme, les priorités d'intervention de l'Agence doivent contribuer au renouvellement durable de l'économie des régions du Québec.

Les entreprises et les régions du Québec devront continuer à composer avec les tendances économiques à long terme que sont la concurrence mondiale, la force du dollar canadien, ainsi que le vieillissement de la population, qui crée des pressions sur le renouvellement de l'entrepreneuriat, particulièrement au Québec où il est plus prononcé.

À plus court terme, durant la prochaine année, les entreprises et les régions du Québec évolueront dans un contexte d'incertitude et de ralentissement économique. Sur la scène internationale, les effets de la crise de la dette souveraine et de la récession en Europe continueront à se faire sentir sur le plan du commerce mondial. Au Canada, le niveau d'endettement élevé des ménages et le resserrement des règles hypothécaires laissent présager une croissance moins importante de la demande intérieure. Les opportunités d'affaires des entreprises et les possibilités de développement des régions devraient, conséquemment, être moins nombreuses.

Vis-à-vis ces tendances, les entreprises doivent accroître leur compétitivité en améliorant leur productivité, en innovant et en développant de nouveaux marchés. Les régions doivent également s'ajuster à ces tendances, tout en renforçant leur base économique, afin d'accroître leur potentiel de croissance à long terme.

10 *Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec* : http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-1.3/index.html

2.2 Programme : Développement des entreprises

Description du programme

Ce programme vise à appuyer le développement des entreprises tout au long de leur cycle de vie afin d'accroître la croissance de l'économie du Québec. Les entreprises sont reconnues pour générer une part importante de l'activité économique et pour créer des emplois. L'Agence contribue ainsi au renouvellement du bassin d'entreprises au Québec en soutenant l'émergence de nouvelles entreprises et la relève entrepreneuriale. Elle contribue également à accroître la compétitivité des entreprises existantes et à assurer leur pérennité en améliorant la performance des entreprises par le développement de leur capacité de production, d'innovation, de commercialisation et d'exportation. L'intervention de l'Agence dans ce programme s'effectue principalement auprès des entreprises ou par l'entremise d'organismes en appui aux entreprises et aux entrepreneurs. L'Agence favorise le développement des entreprises par le programme de subventions et de contributions *Programme de développement économique du Québec.*

Ressources financières (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires **Budget principal des dépenses 2013-2014**	**Dépenses prévues 2013-2014**	**Dépenses prévues 2014-2015**	**Dépenses prévues 2015-2016**
152 565	152 565	138 504	138 547

Ressources humaines (ETP)

2013-2014	**2014-2015**	**2015-2016**
147	143	143

Les dépenses prévues en 2013-2014 incluent un ajustement à la hausse provenant du réinvestissement des revenus tirés du remboursement des contributions. Ce même ajustement n'est pas inclus dans les dépenses prévues pour 2014-2015 et 2015-2016 ce qui explique, entre autres, une partie des écarts observés.

La mise en œuvre des mesures d'économie du Budget de 2012 explique également la diminution des ressources financières et humaines.

Rendement attendu du programme

En vue de mesurer les résultats qu'elle s'est fixés, l'Agence a établi des cibles de rendement pour son programme *Développement des entreprises* ainsi que pour ses sous-programmes afférents. Les cibles de rendement du programme traduisent les résultats visés à long terme, alors que les cibles relatives aux sous-programmes font état de ce qui est visé à plus court terme. Plus de détails sur la stratégie de mesure du rendement de l'Agence sont présentés à la fin de la section 2.

Programme : *Développement des entreprises*

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles[11]	Échéance de réalisation des cibles[12]
• *Le bassin d'entreprises au Québec est renouvelé.*	Taux de survie des entreprises appuyées dans leur démarrage	55%	2014-2015
	Taux de survie des entreprises appuyées dans leur transfert	60%	2014-2015
• *Les entreprises du Québec sont compétitives.*	Taux de survie des entreprises appuyées dans leur développement	75%	2014-2015

Sous-programme : *Soutien à l'entrepreneuriat*

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Échéance de réalisation des cibles
• *Des entreprises sont démarrées ou transférées.*	Nombre d'entreprises démarrées	125	2013-2014
	Nombre d'entreprises transférées	5	2013-2014

Sous-programme : *Performance des entreprises*

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Échéance de réalisation des cibles
• *Les entreprises améliorent leur performance.*	Pourcentage des entreprises appuyées ayant maintenu ou augmenté leur chiffre d'affaires	65%	2013-2014
	Pourcentage des entreprises appuyées ayant maintenu ou augmenté leur revenu auto-généré	65%	2013-2014

11 Les cibles de résultats attendus sont établies, entre autres, en fonction du contexte d'intervention de l'Agence, de ses priorités, de ses risques ministériels et de ses ressources. Elles sont déterminées à partir des données historiques issues de l'application de la stratégie de mesure du rendement des interventions de l'Agence, tel que présentée à la fin de la section 2.

12 À noter que l'échéance de réalisation des cibles pour les programmes se situe à la fin de l'exercice financier 2014-2015. Ainsi, l'Agence fournira les résultats relatifs à ses cibles de programme dans le Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015.

Faits saillants de la planification

Bien qu'en général les conditions de crédit se soient assouplies et que la situation financière des entreprises se soit améliorée au cours de la dernière année, les conditions de crédit demeurent plus sévères pour les PME que pour les grandes entreprises. Étant donné le contexte d'incertitude et de ralentissement économique, plusieurs PME choisiront ainsi de retarder ou d'interrompre leurs projets d'investissement.

Il n'en demeure pas moins que les PME au Québec doivent continuer à investir dans leur compétitivité afin de répondre aux tendances économiques de long terme que sont la concurrence mondiale, le vieillissement de la population et la force du dollar canadien. C'est ainsi qu'elles parviendront à se développer et à assurer leur pérennité.

Dans ce contexte, l'Agence entend appuyer les entreprises en vue de contribuer à accroître le dynamisme de l'économie du Québec. Les interventions de l'Agence en *Développement des entreprises* sont en lien avec la priorité *Contribuer à la croissance économique et à la prospérité à long terme du Québec en appuyant l'essor des entreprises (directement ou via des OBNL), tout en accordant une attention particulière aux collectivités dont le potentiel de croissance est plus faible.* Afin de donner suite à cette priorité, l'Agence appuiera l'entrepreneuriat, de même que la compétitivité des entreprises par un soutien à la productivité, à l'expansion de PME manufacturières, à l'innovation des PME, au transfert technologique, ainsi qu'à la commercialisation et à l'exportation.

▪ Soutien à l'entrepreneuriat

Le Québec compte une proportion inférieure d'entrepreneurs comparativement aux autres provinces canadiennes et on y anticipe un recul plus important de l'entrepreneuriat dû en partie à une proportion plus élevée de la population vieillissante au Québec. Ainsi, durant la prochaine année, l'Agence continuera d'encourager l'entrepreneuriat, favorisera le démarrage de PME et contribuera à leur pérennité en appuyant la planification de la relève.

▪ Performance des entreprises

Les entreprises qui souhaitent poursuivre leur développement et assurer leur pérennité sont appelées à innover et à transformer leurs idées en occasions d'affaires, à rehausser leur productivité et à percer de nouveaux marchés. L'Agence entend ainsi poursuivre son appui à l'investissement des entreprises, principalement des PME, à des fins d'optimisation de leur production et d'accroissement de leurs efforts en innovation, en transfert technologique, en commercialisation et en exportation. L'Agence compte aussi appuyer les organismes de soutien aux entreprises dans la structuration des réseaux d'affaires et favoriser le plus grand nombre de retombées industrielles et régionales à la suite d'ententes avec les grands donneurs d'ordres.

▪ Contribution de l'Agence à la Stratégie fédérale de développement durable

Dans le cadre de sa contribution au thème I - *Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air* de la SFDD, l'Agence entend financer des projets visant le développement des entreprises qui pourraient, entre autres, aider à optimiser l'utilisation des ressources, valoriser les ressources résiduelles et contribuer à l'éco-efficacité.

2.3 Programme : Développement économique des régions

Description du programme

Ce programme vise à appuyer le développement économique des différentes régions afin d'accroître la croissance économique au Québec. Les régions du Québec ne sont pas homogènes et présentent une variété de contextes, avec leurs propres enjeux, défis et atouts. La participation des régions à l'économie est essentielle pour assurer la croissance économique du Québec. L'Agence appuie ainsi le renforcement de leur base économique en soutenant la prise en charge du milieu face à leur développement économique et en stimulant les investissements dans toutes les régions du Québec. L'intervention de l'Agence dans ce programme s'effectue principalement auprès d'organismes ou d'entreprises. L'Agence appuie le développement des régions par le programme de subventions et de contributions, *Programme de développement économique du Québec.*

Ressources financières (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires **Budget principal des dépenses 2013-2014**	**Dépenses prévues 2013-2014**	**Dépenses prévues 2014-2015**	**Dépenses prévues 2015-2016**
39 284	39 284	35 856	35 867

Ressources humaines (ETP)

2013-2014	**2014-2015**	**2015-2016**
38	38	38

La mise en œuvre des mesures d'économie du Budget de 2012 explique la diminution des ressources financières.

Rendement attendu du programme

En vue de mesurer les résultats qu'elle s'est fixés, l'Agence a établi des cibles de rendement pour son programme *Développement économique des régions* ainsi que pour ses sous-programmes afférents. Les cibles de rendement du programme traduisent les résultats visés à long terme, alors que les cibles relatives aux sous-programmes font état de ce qui est visé à plus court terme.

Programme : *Développement économique des régions*

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles[13]	Échéance de réalisation des cibles
Les régions du Québec ont une base économique renforcée.	Valeur des investissements totaux générés dans les régions appuyées ayant complété la mise en œuvre de leur projet de développement	90M$	2014-2015
	Valeur des dépenses de touristes provenant de l'extérieur du Québec attirées dans les régions appuyées	9G$	2014-2015
	Valeur des investissements directs étrangers maintenus ou attirés dans les régions appuyées	1,8G$	2014-2015

Sous-programme : *Mobilisation des régions*

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Échéance de réalisation de la cible
Les collectivités prennent en charge leur développement économique.	Pourcentage des collectivités appuyées qui mettent en œuvre des projets de mobilisation	10%	2013-2014

Sous-programme : *Investissement dans les régions*

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Échéance de réalisation des cibles
Les régions du Québec attirent des investissements.	Pourcentage de collectivités appuyées qui mettent en œuvre des projets d'équipements collectifs économiques	75%	2013-2014
	Nombre de touristes provenant de l'extérieur du Québec attirés dans les régions	5 400 000	2013-2014
	Nombre d'organisations internationales et d'entreprises étrangères maintenues ou attirées dans les régions	30	2013-2014

13 Les cibles de résultats attendus sont établies, entre autres, en fonction du contexte d'intervention de l'Agence, de ses priorités, de ses risques ministériels et de ses ressources. Elles sont déterminées à partir des données historiques issues de l'application de la stratégie de mesure du rendement des interventions de l'Agence, tel que présentée à la fin de la section 2.

Faits saillants de la planification

Tout comme les entreprises, les régions du Québec seront affectées par le contexte d'incertitude économique mondial. La diminution de l'activité économique et industrielle rendra nécessaire la mise en œuvre des plans de développement et de diversification pour plusieurs régions. Elles devront continuer à s'ajuster aux tendances économiques de long terme en renforçant leur base économique de manière à accroître leur potentiel de croissance. L'Agence, par l'entremise de ce programme, vise à favoriser un climat et des conditions propices au développement des avantages compétitifs des régions du Québec et au renforcement de leurs atouts.

- **Mobilisation des régions**

  La responsabilisation du milieu à l'égard de son développement économique est un facteur de réussite pour susciter la mise en place de projets porteurs d'avenir. L'Agence continuera ainsi d'appuyer la diversification des collectivités du Québec en soutenant la mobilisation et la concertation des divers intervenants.

- **Investissement dans les régions**

  Les régions du Québec doivent se démarquer pour attirer les investissements nécessaires à leur croissance économique. Durant les prochaines années, l'Agence entend contribuer à consolider la base d'activités économiques des régions du Québec en continuant de les appuyer dans leurs efforts à disposer d'équipements collectifs pour mieux exploiter leurs atouts et ce, afin de stimuler les affaires et de générer des retombées économiques. De plus, l'Agence compte poursuivre son soutien à la promotion des atouts régionaux dans le but d'accroitre les dépenses touristiques et d'attirer les investissements des entreprises étrangères et des organisations internationales.

2.4 Programme : Renforcement de l'économie des collectivités

Description du programme

Outre son programme de S&C régulier, l'Agence est appelée à concevoir, administrer ou mettre en œuvre des programmes nationaux ou des initiatives ponctuelles et ciblées qui contribuent à renforcer l'économie des collectivités afin d'accroître la croissance de l'économie du Québec. L'Agence appuie ainsi le développement économique des collectivités rurales, par l'entremise du *Programme de développement des collectivités* (PDC) et assure la gestion saine et efficace des programmes dédiés aux infrastructures pour le Québec. L'Agence soutient également l'activité économique des collectivités du Québec qui vivent un choc économique, qui sont confrontées à d'importants enjeux de développement économique ou qui rencontrent des occasions porteuses d'avenir à saisir, par l'entremise d'un financement supplémentaire et temporaire dédié du gouvernement du Canada ou de fonds spécifiques alloués par l'Agence. Ce programme vise les entreprises et les organismes.

Ressources financières (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
48 272	48 272	32 469	32 296

Ressources humaines (ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
30	29	28

La diminution des dépenses prévues de l'Agence de 2013-2014 à 2015-2016 s'explique par la diminution progressive du financement accordé dans le cadre d'initiatives temporaires et par la mise en œuvre des mesures d'économie du Budget de 2012.

Rendement attendu du programme

En vue de mesurer les résultats qu'elle s'est fixés, l'Agence a établi des cibles de rendement pour son programme *Renforcement de l'économie des collectivités* ainsi que pour ses sous-programmes afférents. Les cibles de rendement du programme traduisent les résultats visés à long terme, alors que les cibles relatives aux sous-programmes font état de ce qui est visé à plus court terme.

Programme : *Renforcement de l'économie des collectivités*

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cibles[14]	Échéance de réalisation des cibles
Les collectivités du Québec ont une économie renforcée.	Valeur des investissements totaux générés dans les collectivités, par programme et initiative	PDC : 744 M$ [15] Infrastructures : 345 M$ FAIC : 60 M$ Planétarium : 31 M$	2014-2015 2013-2014

14 Les cibles de résultats attendus sont établies, entre autres, en fonction du contexte d'intervention de l'Agence, de ses priorités, de ses risques ministériels et de ses ressources. Elles sont déterminées à partir des données historiques issues de l'application de la stratégie de mesure du rendement des interventions de l'Agence, tel que présentée à la fin de la section 2.

15 Les cibles de programme pour le PDC et pour les programmes d'infrastructure sont établies sur la base des projets avec des dépenses depuis 2012-2013.

Sous-programme : *Programme de développement des collectivités*

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Échéance de réalisation des cibles
Les collectivités sont économiquement durables.	Nombre d'initiatives de développement économique mises en œuvre dans les collectivités à la suite de l'appui des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC)	320	2013-2014
	Pourcentage des entrepreneurs qui procèdent au pré-démarrage, au démarrage ou à l'acquisition d'une PME avec l'appui des organismes de développement régional (ODR), soit les SADC et les Centres d'aide aux entreprises (CAE)	50%	2013-2014
	Pourcentage des entreprises qui réalisent leur projet de redressement, d'expansion ou de modernisation avec l'appui des ODR (SADC et CAE)	70%	2013-2014

Sous-programme : *Modernisation des infrastructures*

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Échéance de réalisation de la cible
Les collectivités du Québec disposent d'infrastructures publiques améliorées.	Nombre de collectivités qui disposent d'infrastructures publiques complétées durant l'année, selon les termes de contribution	4	2013-2014

Sous-programme : *Soutien ponctuel et ciblé*

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cibles	Échéance de réalisation des cibles
Les collectivités disposent d'un soutien ponctuel pour stabiliser ou renforcer leur économie.	Pourcentage des collectivités appuyées, par initiative	FAIC : 85% Projet ponctuel[16] : 100%	2013-2014

16 Le projet ponctuel qui se poursuivra en 2013-2014 est le *Planétarium de Montréal.*

Faits saillants de la planification

Les enjeux économiques inhérents aux collectivités diffèrent selon leur base économique, mais également en fonction de leurs caractéristiques socioéconomiques et géographiques. Les chocs économiques et les désastres naturels frappent plus durement certaines collectivités que d'autres.

Dans le contexte d'incertitude et de fragilité de la croissance économique, l'Agence entend poursuivre la mise en œuvre de programmes et d'initiatives ponctuels et ciblés afin de soutenir les collectivités qui éprouvent des difficultés de manière à ce qu'elles puissent stabiliser leur économie et renforcer leur capacité à se prendre en charge et à atteindre leur plein potentiel. D'ailleurs, l'une des priorités de l'Agence consiste à contribuer au renforcement de l'économie des régions et des collectivités par l'entremise d'un appui ponctuel et ciblé, à travers le *Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire* (FAIC).

▪ Programme de développement des collectivités

En raison de leur performance économique généralement inférieure à la moyenne québécoise, les collectivités rurales présentent le besoin de renforcer leur économie. Par l'entremise du PDC, l'Agence compte notamment poursuivre son soutien à l'adaptation des collectivités rurales au contexte économique. Ce programme national favorise l'accès au capital, l'offre de services-conseils et l'appui à des projets locaux, ainsi que la planification et le développement socio-économique des collectivités rurales. L'Agence livre le PDC au Québec à travers des organismes de développement régional par l'intermédiaire d'ententes de contributions. Au Québec, les organismes admissibles à ce programme sont les SADC et les CAE. Ces organismes ont un mandat qui répond aux objectifs du PDC.

▪ Modernisation des infrastructures

Les infrastructures publiques de qualité sont reconnues comme un facteur de développement économique. Ainsi, durant la prochaine année, l'Agence continuera d'agir à titre de partenaire d'exécution d'Infrastructure Canada pour la gestion, au Québec, de différents programmes, dont le *Fonds Chantier Canada* (volet Collectivités et Grandes villes), le *Fonds sur l'infrastructure municipale rurale* et les projets d'envergure du *Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique*. Ces programmes font l'objet d'ententes entre Infrastructures Canada et le gouvernement du Québec et s'adressent principalement aux municipalités. Les faits saillants de la planification et les résultats attendus relatifs à ces programmes se trouvent dans le *Rapport sur les plans et les priorités* d'Infrastructure Canada[17].

▪ Soutien ponctuel et ciblé

L'Agence soutient de façon ponctuelle l'activité économique des collectivités du Québec afin de stabiliser ou de renforcer leur économie. Ainsi, l'Agence peut être appelée à appuyer les collectivités qui vivent un choc économique; un désastre naturel; des situations pouvant avoir une incidence non désirée sur leur développement économique et des collectivités qui font face à d'importants enjeux de développement économique ou qui ont des occasions de développement offrant des effets positifs sur les régions. Dans ces cas, l'Agence peut intervenir par l'entremise d'un financement supplémentaire temporaire dédié du gouvernement du Canada ou de fonds spécifiques alloués par l'Agence.

17 Se référer au site Internet d'Infrastructure Canada à www.infc.gc.ca.

En 2013-2014, l'Agence poursuivra la mise en œuvre de diverses initiatives ponctuelles :

***Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire* (FAIC)**

L'Agence poursuivra, jusqu'au 31 mars 2014, la mise en œuvre du FAIC, qui vise à appuyer la remise en état et l'amélioration, y compris l'agrandissement, d'infrastructures communautaires existantes.

Projet Planétarium de Montréal

L'Agence poursuivra son appui, jusqu'au 31 décembre 2013, au projet de déménagement du Planétarium de Montréal et de la mise à niveau de ses équipements. Le projet est réalisé en partenariat avec le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et le secteur privé.

2.5 Programme : Services internes

Description du programme

Ce programme appuie le résultat stratégique de l'Agence (*Les régions du Québec ont une économie en croissance*). Les *Services internes* sont des groupes d'activités et de ressources connexes administrés pour répondre aux besoins des programmes et aux obligations générales d'une organisation. Ils comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'échelle d'une organisation et non celles relatives à un programme. Ils permettent une meilleure efficacité lors de la livraison des programmes et contribuent ainsi à une offre de service de qualité aux Canadiens.

Pour l'Agence, ces groupes sont :

- *Soutien à la gouvernance et à la gestion,* qui comprend les services suivants :
  - Gestion et surveillance[18]
  - Communications
  - Services juridiques
- *Services de gestion des ressources,* qui comprend les services suivants :
  - Gestion des ressources humaines
  - Gestion financière
  - Gestion de l'information
  - Technologie de l'information
  - Autres services administratifs
- *Services de gestion des biens,* qui inclut les services suivants :
  - Biens immobiliers
  - Matériel
  - Acquisitions

18 Les services de gestion et de surveillance incluent notamment l'évaluation, la planification et la conception de programmes.

Ressources financières (en milliers de dollars)

Total des dépenses budgétaires Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
14 811	14 811	13 713	13 791

Ressources humaines (ETP)

2013-2014	2014-2015	2015-2016
99	91	91

La mise en œuvre des mesures d'économie du Budget de 2012 explique en grande partie la diminution des ressources financières et humaines.

Faits saillants de la planification

Bien que la troisième priorité (*Poursuivre la transformation et la modernisation de l'Agence*) soit en lien avec l'ensemble des programmes, celle-ci interpelle particulièrement les *Services internes*. Elle consiste à proposer aux clients des services plus accessibles et plus modernes, à simplifier la mise en œuvre des programmes et à miser sur un environnement de travail plus moderne, stimulant et efficient.

Durant la prochaine année, l'Agence poursuivra ses activités relatives aux services internes en appui à la mise en œuvre de ses programmes, en s'assurant de maintenir une main-d'œuvre qualifiée, une infrastructure et les processus nécessaires pour remplir son mandat et mettre en œuvre des priorités de gestion à l'échelle du gouvernement.

En 2013-2014, l'Agence compte entamer ou poursuivre la mise en œuvre de plusieurs initiatives. En voici quelques exemples :

- Optimisation de la mise en œuvre des programmes et initiatives de l'Agence par l'identification de mesures de simplification permettant des gains d'efficience dans les processus de gestion des subventions et des contributions.
- Migration vers des outils électroniques plus performants, notamment par la mise en œuvre de la gestion électronique des documents.
- Mise en œuvre de la politique de la gestion des risques opérationnels dans le cadre de la gestion des subventions et des contributions.

(g) Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

L'Agence participe à la *Stratégie fédérale de développement durable* et contribue, par l'entremise du programme *Services internes*, à l'atteinte des cibles liées à l'écologisation des opérations gouvernementales et particulièrement aux objectifs du thème IV de la SFDD en matière de :

- Équipement électronique et électrique excédentaire
- Réduction des unités d'impression
- Consommation de papier
- Réunions écologiques
- Achats écologiques

Par exemple, l'intégration de considérations environnementales dans les processus d'approvisionnement constitue un des projets en cours qui contribuera notamment à réduire l'empreinte environnementale de l'Agence.

De plus amples renseignements sur les activités de l'Agence visant à réduire l'empreinte environnementale sont disponibles dans le tableau de la section 3 du RPP intitulée *Écologisation des opérations gouvernementales.*

Stratégie de mesure du rendement

La stratégie de mesure du rendement de l'Agence s'appuie sur l'observation systématique des indicateurs de résultats définis dans son cadre de mesure de rendement. Ces indicateurs permettront de mesurer en continu l'atteinte des résultats visés et d'alimenter la prise de décision opérationnelle et stratégique de l'Agence au cours de l'exercice financier 2013-2014.

En raison de leur nature, les résultats escomptés se manifesteront sur une période de temps variable. La plupart d'entre eux ne seront pas observables l'année même de la dépense. Par exemple, l'augmentation attendue du chiffre d'affaires d'une entreprise ayant obtenu l'appui de l'Agence pour le financement d'une stratégie de commercialisation ne se manifestera souvent que deux ans après l'intervention de l'Agence. Ainsi, la stratégie de mesure du rendement de l'Agence s'étale sur un horizon de cinq ans et les rapports annuels sur la mesure du rendement se limiteront, dans les premières années, aux résultats intermédiaires, puis ultérieurement, aux résultats finaux (2014-2015).

La stratégie de cueillette de données relative aux groupes intermédiaires (organismes qui offrent des services aux entreprises) sera mise en œuvre progressivement au cours de l'année 2013-2014 et ce, dans le but d'améliorer encore plus la disponibilité et la fiabilité des données sur le rendement de l'Agence. Ainsi, l'Agence se dote d'un moyen pour mesurer l'impact des services offerts par les organismes auprès des PME.

3 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

3.1 Principales données financières

Les états financiers détaillés se trouvent sur le site Internet de l'Agence à l'adresse :

www.dec-ced.gc.ca/fra/publications/agence/rpp.html

3.2 États financiers prospectifs (non audités)

État consolidé prospectif des résultats de fonctionnement et de la situation financière nette de l'Agence Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2014 *(en milliers de dollars)*	Écart ($)	Résultats prévus 2013-2014	Résultats estimatifs 2012-2013
Total des charges	(5 720)	187 643	193 363
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	(5 720)	187 643	193 363
Situation financière nette de l'Agence	331	(3 181)	(3 512)

- Le total des charges nettes est prévu s'élever à 187,6 millions de dollars en 2013-2014, une diminution de 2,9% par rapport au total des charges de l'exercice précédent.
- Les charges sont constituées principalement de paiements de transfert, soit des charges quant aux contributions non-remboursables et à remboursement conditionnel dont le total prévu en 2013-2014 est de 139,1 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 3% par rapport au total de 2012-2013.
- Le total des revenus pour l'Agence est nul puisque la totalité de ceux-ci sont gagnés pour le compte du gouvernement. À noter que les revenus gagnés pour le compte du gouvernement sont prévus s'élever à 818 milliers de dollars en 2013-2014, une augmentation de 56,4% par rapport au total des revenus de l'exercice 2012-2013.

État prospectif condensé de la situation financière Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2014 *(en milliers de dollars)*	Écart ($)	Résultats prévus 2013-2014	Résultats estimatifs 2012-2013
Total des passifs nets	(1 999)	39 023	41 022
Total des actifs financiers nets	(1 407)	34 622	36 029
Dette nette de l'Agence	(592)	4 401	4 993
Total des actifs non financiers	(261)	1 220	1 481
Situation financière nette de l'Agence	331	(3 181)	(3 512)

- Le montant total net des passifs est prévu s'élever à 39,0 millions de dollars à la fin de 2013-2014, une diminution de 4,8% par rapport au total des passifs de 2012-2013. La diminution est attribuable aux créditeurs de fin d'exercice en baisse de même qu'aux obligations réduites quant aux avantages sociaux.
- Les comptes créditeurs et charges à payer représentent la plus grande partie des passifs, soit 88,5% du total net des passifs.
- Les actifs financiers nets sont prévus s'élever à 34,6 millions de dollars en 2013-2014, une diminution de 3,9% par rapport au total des actifs financiers de 2012-2013. La diminution est attribuable à la baisse des créditeurs à la fin d'exercice pour lesquels l'Agence recevra des fonds au courant d'un autre exercice.
- Les montants à recevoir du Trésor représentent la plus grande partie des actifs financiers nets, soit 99,5%.
- Les prêts de l'Agence qui sont entièrement détenus pour le compte du gouvernement sont prévus s'élever à 281,5 millions de dollars en 2013-2014 nets des provisions, ce qui représente une augmentation de 8,0% par rapport à 2012-2013.

Description des états financiers prospectifs

Les états financiers prospectifs non audités sont préparés conformément aux principes de la comptabilité d'exercice. Les dépenses prévues présentées dans les tableaux précédents ont été préparées selon la comptabilité de caisse. Des tableaux rapprochant ces deux méthodes comptables sont présentés dans les notes complémentaires aux états financiers prospectifs de l'Agence (note 5).

Selon la NCCT 1.2 : États financiers des ministères et organismes, l'Agence est tenue de présenter la dette nette qui représente les passifs moins les actifs financiers. Quant à la situation financière nette, celle-ci consiste en la dette nette moins les actifs non financiers. Les revenus, les charges de même que les comptes débiteurs et créditeurs connexes sont présentés avec déduction faite des montants de revenus non disponibles à dépenser à nouveau et des charges afférentes. Il est à noter que le total des revenus pour l'Agence est nul puisqu'ils sont gagnés pour le compte du gouvernement. Ces derniers revenus devraient s'établir à 818 milliers de dollars en 2013-2014 (523 milliers de dollars en 2012-2013).

3.3 Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Tous les tableaux de renseignements supplémentaires en version électronique du Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014 sont disponibles sur le site Internet de l'Agence à l'adresse :

http://www.dec-ced.gc.ca/fra/publications/agence/rpp.html

Tableau : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (PPT)

Tableau : Écologisation des opérations gouvernementales

Tableau : Vérifications internes et évaluations à venir (trois prochains exercices)

Tableau : Sources des revenus non disponibles

3.4 Rapport sur les dépenses fiscales et les évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*[19]. Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

19 Rapport Dépenses fiscales et évaluations : http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

4 AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

4.1 Coordonnées de la personne-ressource à l'Agence

Pierre Bordeleau
Directeur exécutif
Services corporatifs

Agence de développement économique du Canada
pour les régions du Québec
Édifice Dominion Square
1255, rue Peel, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 2T9
Téléphone : 514-283-4565
Télécopieur : 514-496-5449
Courriel : pierre.bordeleau@dec-ced.gc.ca

4.2 Information additionnelle

Programmes de l'Agence :
www.dec-ced.gc.ca/fra/programmes/index.html

Organigramme de l'Agence :
www.dec-ced.gc.ca/fra/agence/organigramme/organigramme.html

Liste des bureaux d'affaires :
www.dec-ced.gc.ca/fra/bureaux-affaires/affaires.html